

**Compte rendu du  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 MARS 2019**

-----

**Présents** : Mrs. DUVAL, LALISOU, BESSE, JOUSSELY, MASSIAS

MMES BAKKER-SMITH, DELPECH, FEYDI, LACROIX, MAURANGE, PARTONNAUD,  
STUHLER, TABOURET

**Convocation** : 25 février 2019

**Secrétaire de séance** : Mme TABOURET

\*

\*       \*

**- Détermination des ratios de la collectivité**

3 créations de poste au mois de décembre, ayant pour résultat la modification du tableau des ratios pour les grades en question, dont le taux est fixé à 100 %.

L'avancement des agents concernés est dû à l'ancienneté.

Les promotions diverses entraînent une augmentation de salaire net allant de 48,57 € à 68,01 € par mois, imputée sur le budget communal.

Présents : 12 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**- Convention de mise à disposition commune/CCPN**

Actuellement la CCPN ne dispose que d'un seul agent pour instruire les dossiers liés à l'urbanisme au profit des 28 communes qui la composent. Ne disposant pas de moyens suffisants, il devenait nécessaire de lui trouver une aide pour assurer les tâches qui lui incombent.

Une recherche a été effectuée auprès des différentes communes. Il se trouve qu'un des agents de la commune de Saint-Saud a des qualifications dans ce domaine et est intéressé par cette proposition.

Le maire de Saint-Saud propose de mettre à disposition à raison de 15 H par semaine à compter du 1<sup>ER</sup> avril 2019 un de ses agents pour assurer cette mission.

Une convention est signée entre la CCPN et la Commune de Saint-Saud. La mise à disposition est prévue pour une durée de 3 ans renouvelables, soit jusqu'au 31 mars 2022 .

Rémunération : la Communauté des Communes du Périgord Nontronnais remboursera à la commune de Saint-Saud le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent ( environ 9 000 € pour cette année).

Présents : 12 – Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**- Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux, fournitures, services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique**

Afin de réaliser des économies substantielles en matière de travaux, d'achats de fournitures, d'énergie, de matériaux divers, la commune a décidé d'adhérer à un groupement d'achat.

Coût de l'adhésion : 55 € pour la commune.

Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**- SDE : opération d'investissement éclairage public éradication luminaires boules (lotissement des Carrières)**

La commune de Saint-Saud Lacoussière, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

Eradication des luminaires boules et remplacement par des luminaires LED

Au lotissement des Carrières

Coût de l'opération : 10 669,48 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal

- donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour la commune les travaux qui lui sont exposés
- Approuve de dossier qui lui est présenté

Présents : 13- Votants : 13 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 1

**- SDE : opération d'investissement éclairage public éradication luminaires boules - subvention de l'Etat**

Compte tenu du caractère exemplaire de ce programme en matière d'économies d'énergie, M. le Préfet de la Dordogne a inscrit un cofinancement de l'opération au titre de la DETR -Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019

Budget et plan de financement prévisionnels :

Montant total des travaux HT	8 891,23 €
Participation SDE 24 (45 % du montant total HT)	- 4 001,05 €
Coût total HT acquitté par la commune	4 890,18 €
Montant DETR sollicité	1 956,07 € (40 % de la dépense acquittée par la commune)
Reste à charge pour la commune	2 934,11 €

Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 1

#### - Service public de défense contre l'incendie

Lors de la séance du Conseil Communautaire de la CCPN du 19 février 2019, créant un service public de défense contre l'incendie, il a été stipulé que dans tous les cas, le maire de la commune conserve ses pouvoirs de police en la matière et la responsabilité de la DECI -Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Conformément à la réglementation en vigueur, M. le Maire demande au Conseil Municipal de rejoindre et de faire appel au Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Communauté des Communes.

Bouches d'incendie à mettre dans les hameaux : 2 700 € pièce.

Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

#### - Remboursement du prêt relais matériel

Afin de pouvoir faire face aux dépenses incompressibles (remboursement emprunt) et en attente de subventions à venir d'un montant total de 120 000 € environ, il est nécessaire de contracter un prêt relais pour un an.

Montant à solliciter auprès de la banque : 60 000 €

Cela fera l'objet d'une prochaine délibération

Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

#### Questions diverses

Foyer rural : - petite salle sur le côté de la scène pratiquement terminée  
- tringle rideaux de scène électrique commandée  
- Socotec n'a toujours pas levé la réserve pour pouvoir effectuer la réception des travaux

Adressage : Terminé, envoyé à l'ATD pour validation. Opérationnel fin d'année, début 2020

Chemin du Grand Roc à Mazaudet à ouvrir (pistes forestières)

Elagage fait par la CCPN sur les voies communautaires : 2 jours en 2018 mais réalisés cette année. Les 2 jours prévus pour 2019 devront être négociés.

Ecole : nombreuses discussions avec l'Inspection Académique afin de redéfinir les RPI

Cimetière : M. Chatenoud n'a toujours pas rédigé le procès-verbal pour la reprise des concessions, alors que la procédure est achevée depuis 2 ans